



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
12-01-2026

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - S. JOURDA - R. POLLAK - F. WATRELOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- O. COSTA donne pouvoir à H. RUFFEL

Absents excusés : B. SOULIE- J.-C. GUISTI - S. MOLINIER - S. MOURLAN

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du CGCT

Sandra JOURDA est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 12/01/2026.

Approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Annulation de la délibération d'approbation de conciliation 2, place de la fontaine : Madame Ginines contestant la somme due à la commune, la conciliation n'a pas encore aboutie.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2026-01

190126/01

Décision Modificative N°3/25 - Virement de crédits

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses de fonctionnement sur le budget M57 de l'année 2025 :

Section de fonctionnement- DEPENSES

Chapitre-article	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
65888	3 000	
6218		3 000
Total	3 000	3 000

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L1612-1, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est alors en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au Budget Principal pour répondre aux besoins des projets en cours.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, l'ouverture anticipée des crédits suivants selon la répartition par opération (niveau de vote du budget) :

Opérations - Imputations		Crédits ouverts Budget 2025 (en €)	Ouverture de crédits Budget 2026 (en €)
096 (Achat de matériels)	-2121	2 000	500
	-2135	11 275	2 818
	-2158	24 000	6 000
124(Bâtiments comx)	-2128	9 112.27	2 278
	-21311	5 200	1 300
	-21312	4 200	1 050
	-21318	10 100	2 525
141(mises aux normes EP)	-21538	25 000	6 250
142 (aménagement chemins piétonniers)	-2113	214 275.95	53 568
143 (traversée du village)	-204182	432 225.05	108 056
144 Espace Loisirs La Capitelle	- 2128	20 000	5 000
145 Budget Participatif	-2188	6 000	1 500
146 Citystade de Rustiques	-21318	55 000	13 750
OPFI - 165		2000	500

**Convention relative à la mise en œuvre
du programme de sensibilisation ECOPOUSSE à l'école**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet "ECOPOUSSE à l'école", le conseil communautaire de Carcassonne Agglo, dans sa séance du 20 décembre 2024, a approuvé le renouvellement du projet et la division à part égale avec les communes participantes au projet au prorata du nombre de classes concernées avec Carcassonne Agglo.

Il rappelle également que le projet « ECOPOUSSE à l'école » s'intègre de façon cohérente dans le cadre des projets pédagogiques portés par les enseignants. Il propose des ateliers thématiques, des outils d'animation spécifiques pour les enseignants et deux concours artistiques, l'un de portée nationale et l'autre de portée locale.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer pour bénéficier des ateliers (en annexe).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à passer avec Carcassonne Agglo et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude, encadrant la mise en œuvre du projet ECO POUSSE sur le territoire pour l'année scolaire 2025-2026, résiliable sur envoi recommandée avec avis de réception.

La tarification pour la commune est de 204 € par classe concernée, 102 € étant pris en charge par Carcassonne Agglo, soit 204 € pour 2 classes à charge de la Commune.

Divers

- **Inauguration du lotissement de logements sociaux les Terrasses de l'Alaric**

Elle aura lieu le vendredi 23 janvier à 11h, tous les élus disponibles sont conviés à participer.

- **Présentation des dernières actions et travaux à mener sur le mandat avant les élections**

- **Prochaines réunions**

Réunion du conseil municipal prévue les lundis 16 février 2026 et 9 mars à 20h30.

La commission Finances se réunira le mardi 3 mars à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 19 JANVIER 2026

Date de convocation:
12-01-2026

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - S. JOURDA - R. POLLAK - F. WATRELOT
formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- O. COSTA donne pouvoir à H. RUFFEL

Absents excusés : B. SOULIE- J.-C. GUISTI - S. MOLINIER - S. MOURLAN

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2026-01	Décision Modificative N°3/25 - Virement de crédits	190126/01
RUST-2026-02	Ouverture Anticipée de crédits en section d'investissement 2026	190126/02
RUST-2026-03	Convention relative à la mise en œuvre du programme de sensibilisation ECOPOUSSE à l'école	190126/03